



Arts Plastiques au lycée

Dans la dynamique de la réforme du lycée, l'enseignement des arts plastiques peut se poursuivre en seconde puis en première et terminale. Il est désormais accessible à TOUS les élèves de classe de troisième, dans le cadre d'une option ou d'une spécialité en cycle terminal.

Développant les compétences travaillées au collège, l'enseignement des arts plastiques encourage et valorise les capacités d'expression de chaque élève. S'appuyant sur une dynamique d'exploration et d'expérimentation, de recherche et d'invention, les arts plastiques couvrent l'ensemble des domaines où s'inventent et se questionnent les formes : dessin, peinture, sculpture, photographie, vidéo, création numérique, architecture.

Les programmes s'ouvrent sur des questionnements interdisciplinaires liés au paysage, au design d'espace et d'objet, au cinéma, à l'animation, au théâtre, à la danse et à la musique.

Les lycéens inscrits en arts plastiques construisent des projets d'exposition, rencontrent des artistes, découvrent des lieux culturels, participent à des séjours pédagogiques à l'étranger, appréhendent l'art d'hier et pratiquent l'art d'aujourd'hui sous toutes ses formes.

Les formes multiples de la pratique, les projets et les productions réalisées constituent des supports particulièrement propices aux nouvelles épreuves du baccalauréat, écrite comme orale.

Cet enseignement enrichit le parcours lycéen des dimensions créative, sensible, culturelle et artistique requises dans de nombreuses formations après le lycée.

La spécialité arts plastiques est particulièrement recommandée pour des parcours de formation universitaire et professionnelle dans les domaines de la culture et de la communication, des arts visuels et de la création numérique.

Après la troisième, TOUS les élèves peuvent poursuivre un enseignement artistique en choisissant l'enseignement optionnel ARTS PLASTIQUES en seconde puis l'enseignement optionnel et/ou la spécialité en cycle terminal. Des informations complémentaires comme la liste des lycées proposant l'enseignement « arts plastiques » est en ligne sur le site académique, espace pédagogique, rubrique arts plastiques, pavé collège, page : « après le collège ».

Les professeurs d'arts plastiques de l'académie de Nantes